

CAN Actions internationales II 100/100 (P)[†]

31 mars 2026

Renseignements sur le fonds (au 31 janvier 2026)

Principaux titres	%
ASML Holding NV	3,9
DBS Group Holdings Ltd	2,6
Safran SA	2,5
AstraZeneca PLC	2,5
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc	2,3
Novartis AG catégorie N	2,2
Siemens AG catégorie N	2,2
Roche Holding AG - participation	2,2
Volvo AB classe B	2,1
Shell PLC	2,1
Répartition totale des principaux titres	24,6

Caractéristiques du portefeuille	
Écart-type	10,16 %
Rendement du dividende	2,47 %
Rendement à l'échéance	-
Durée (années)	-
Coupon	-
Cote de crédit moyenne	-
Capitalisation boursière moyenne (millions)	214 019,1 \$

Actifs nets (millions de \$)

3,2 \$

Cours

15,26 \$

Nombre de titres

84

Placement initial minimal

500 \$

Codes de fonds

AFA – CLGB1011

Coordonnées

Centre de service à la clientèle

Numéro sans frais:
1 888 252-1847

Site Web de la société:
canadavie.com

Comprendre les rendements

Rendements annuels composés (%)

1 MO	3 MO	ACJ	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS CRÉATION
-7,16	1,96	1,96	10,32	10,62	7,42	-	5,62

Rendements par année civile (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
17,34	8,18	13,29	-4,97	4,24	-1,38	12,74	-

Fourchette de rendements sur cinq ans (01 août 2018 - 31 mars 2026)

Meilleur rendement	Date de fin de la meilleure période	Pire rendement	Date de fin de la pire période	Rendement moyen	% des périodes de rendement positif	Nombre de périodes positives	Nombre de périodes négatives
10,59 %	oct. 2025	1,64 %	sept. 2023	5,98 %	100,00 %	33	0

CAN Actions internationales II 100/100 (P)[†]

31 mars 2026

Commentaire du fonds T4 2025

Les commentaires et les opinions sont fournis par JPMorgan Asset Management (Canada) Inc..

Commentaires sur les marchés

Les marchés boursiers mondiaux ont progressé. L'enthousiasme des investisseurs pour l'intelligence artificielle (IA) a été contrebalancé par l'évolution de la politique monétaire et les changements dans les dynamiques commerciales. Les actions de valeur ont surpassé les actions de croissance.

Les actions américaines ont progressé, soutenues par les baisses de taux de la Réserve fédérale américaine et par les avancées dans les négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine. Les actions européennes ont également gagné du terrain, bénéficiant de perspectives de bénéfices favorables et d'une moindre exposition au secteur des technologies de l'information. Au Japon, l'indice TOPIX a mené la performance régionale sous la direction de la nouvelle première ministre, Sanae Takaichi.

La performance des marchandises a été contrastée: les prix du pétrole ont reculé, tandis que les métaux précieux ont atteint de nouveaux sommets historiques. Les marchés émergents ont affiché des résultats variables, le secteur technologique chinois s'étant stabilisé, tandis que les marchés sud-coréen et taïwanais ont consolidé leurs gains importants réalisés depuis le début de l'année.

Rendement

Les surpondérations du fonds dans NatWest Group PLC, SSE PLC et AstraZeneca PLC ont contribué au rendement. NatWest Group a affiché une croissance de ses revenus et de ses rendements, portée par l'activité de sa clientèle et par une gestion rigoureuse des coûts. SSE a annoncé un plan d'investissement dans les réseaux électriques et les énergies renouvelables du Royaume-Uni pour les cinq prochaines années. AstraZeneca a enregistré une dynamique de ventes positive dans ses divisions en oncologie, maladies rares et biopharmaceutiques. De plus, une série de résultats positifs d'essais cliniques de phase III, ainsi que des approbations réglementaires importantes, ont renforcé la confiance des investisseurs à l'égard de la société.

Les surpondérations du fonds dans 3i Group PLC, Ajinomoto Co. Ltd. et Sony Group Corp. ont nuí au rendement. 3i Group a enregistré un ralentissement de ses activités, particulièrement en France. Ajinomoto a subi des pressions en raison d'une concurrence accrue dans son segment des aliments surgelés. Sony Group a été affectée par la hausse des prix de la mémoire, ce qui a réduit la rentabilité de sa console PlayStation 5.

Sur le plan sectoriel, la sélection de titres dans les services d'intérêt public et dans le secteur des technologies de l'information a alimenté le rendement du fonds. La sélection de titres dans les secteurs des produits financiers et de la consommation discrétionnaire a nuí aux résultats.

Sur le plan géographique, la sélection de titres dans la région du Pacifique a joué en faveur du fonds. La sous-pondération de cette région et la surpondération des marchés émergents ont également soutenu la performance. La sélection des titres japonais et européens a pesé sur les résultats.

CAN Actions internationales II 100/100 (P)[†]

31 mars 2026

Activité du portefeuille

Le sous-conseiller a ajouté au fonds une position dans Tokyo Electron Ltd. en raison de l'exposition de la société au développement des infrastructures liées à l'IA. Il a accru la position dans Hitachi Ltd. afin de tirer parti de la transition de l'entreprise du matériel vers les services numériques. La société devrait se recentrer sur des occasions à plus forte marge dans les solutions numériques, l'énergie verte et la mobilité. La position du fonds dans BNP Paribas SA a été vendue en raison des risques liés à un litige portant sur des sanctions au Soudan. La position dans 3i Group a été réduite aux fins de prise des bénéfices après la hausse du titre.

Perspectives

Le fonds est sous-pondéré dans la région du Pacifique et au Japon, et surpondéré au Royaume-Uni et aux États-Unis. Sur le plan sectoriel, le fonds présente une sous-pondération des secteurs des soins de santé et des matériaux et une surpondération des secteurs de la consommation discrétionnaire et des services d'intérêt public. Le fonds est également surpondéré en actions de premier ordre ou de qualité, le sous-conseiller estimant que les entreprises plus solides exercent un meilleur contrôle sur leur trajectoire, un facteur qui pourrait s'avérer important en 2026.

En 2026, le sous-conseiller anticipe la mise en place de mesures de relance budgétaire en Europe ainsi qu'un affaiblissement du dollar américain, ce qui pourrait favoriser les actions hors États-Unis. Le sous-conseiller s'attend à une bonne année pour les bénéfices à l'échelle mondiale, avec une croissance des résultats dans les principaux secteurs de toutes les régions. Les entreprises américaines devraient voir leurs bénéfices augmenter. Hors États-Unis, le sous-conseiller prévoit une croissance d'environ

15 % des bénéfices dans les marchés émergents.

Les bénéfices des géants technologiques sont élevés, mais les perspectives de la demande future liée à l'IA demeurent incertaines. Ainsi, le sous-conseiller privilégie une diversification au sein de l'écosystème de l'IA, ainsi qu'entre les régions et les marchés publics. Selon lui, la diversification régionale ne sert pas uniquement à atténuer le risque, mais peut également améliorer les rendements, comme l'a démontré l'année dernière.

Le sous-conseiller s'attend à une période d'incertitude et de volatilité au début de 2026. Il cherchera à tirer parti de cette volatilité pour investir dans des sociétés dont le cours des actions se serait écarté de leur potentiel à long terme.

CAN Actions internationales II 100/100 (P)[†]

31 mars 2026

Renonciation de responsabilité

Les commentaires portant sur l'information propre à certaines sociétés ainsi que sur les acquisitions et ventes ont été fournis par le gestionnaire de fonds. La Canada Vie ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui découle directement ou indirectement de l'utilisation, à bon ou à mauvais escient, de l'information contenue dans le présent document ou de toute erreur ou omission dans ce document. Les données qui figurent dans le présent commentaire ne sont fournies qu'à titre indicatif et, sauf indication contraire, avaient cours le 31 déc. 2025.

Les opinions exprimées dans ce commentaire n'engagent que ce gestionnaire de placements à la date de publication et peuvent changer sans préavis. Ce commentaire n'est présenté qu'à titre d'information générale et n'a pas pour but d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels devraient passer en revue les documents de placement et de déclaration avant de prendre la décision d'investir et devraient s'adresser à leur conseiller en sécurité financière pour obtenir des conseils en fonction de leur situation particulière.

Le contenu de cet commentaire (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, mais sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Le lecteur est invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux renseignements prospectifs. Tous les renseignements prospectifs contenus aux présentes ne sont valables qu'au 31 déc. 2025. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.

Rien ne garantit que les cibles de rendement ou de volatilité du fonds seront atteintes sur un horizon de placement donné. Les rendements ciblés et la volatilité devraient être évalués sur la période indiquée et non sur des périodes plus courtes. Les rendements ciblés ne sont pas des rendements réels et ne doivent pas être considérés comme une indication du rendement réel ou futur.

Ces fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie.

Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Gestion de placements Canada Vie et le symbole social, et Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

CAN Actions internationales II 100/100 (P)[†]

31 mars 2026

* Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG) allant de 0,50 % à 1,25 % sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais de gestion de placement du Fonds d'épargne à intérêt élevé afin de cibler un ratio des frais de gestion estimé de 1,00 %. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Le rendement annualisé sur sept jours se fonde sur le rendement total annualisé du fonds au cours des sept derniers jours civils et ne représente pas le rendement réel sur un an. Il est important de noter que le rendement annualisé sur sept jours n'est pas un indicateur du rendement futur du fonds.

[^]L'option de souscription avec frais d'acquisition différés (FAD) n'est pas offerte pour les nouvelles cotisations en raison des interdictions mises en place par les organismes de réglementation, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Pour certaines polices, si les FAD constituent la seule option de frais d'acquisition offerte, de nouvelles cotisations peuvent être acceptées. Des renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

[†]Plafonné à l'égard des nouveaux investisseurs - Les cotisations ne sont plus acceptées de la part des nouveaux investisseurs., [‡]Plafonné à l'égard des nouveaux investissements - Les cotisations ne sont plus acceptées.

La distribution du tableau, des normes visant les antécédents et des rapports à court terme n'est pas autorisée sans l'inclusion du rapport à long terme du profil de fonds. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Les rapports produits au moyen du présent site Web visent uniquement à informer. La Canada Vie et ses sociétés affiliées, ses représentants et ses fournisseurs de contenu tiers n'offrent aucune garantie en ce qui a trait à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peuvent être tenus responsables des décisions de placement, des dommages ou d'autres pertes résultant de l'utilisation du site ou de son contenu. Le relevé périodique établi et envoyé par la Canada Vie est le seul rapport fiable sur les valeurs unitaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada Vie et ses produits, visitez le site canadavie.com ou adressez-vous à votre conseiller. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs. Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie. Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Information financière offerte par Fundata Canada Inc.

©Fundata Canada Inc. Tous droits réservés.

